

Aide à l'immobilier d'entreprise - Développement de la Société AIR AUTOMATION

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Société AIR AUTOMATION conçoit et réalise des machines spéciales d'assemblage et de transfert sur des chaînes industrielles.

Par délibération du Conseil Municipal du 17 février 1992, confirmée par la signature d'une convention entre cette société, la SICOMI BATIFRANC et la Ville de Besançon en date du 10 août 1992, un appui financier à l'immobilier a été accordé à hauteur de 400 000 F à AIR AUTOMATION.

Cette société devait réaliser un ensemble immobilier de 1 560 m² (1 000 m² d'atelier et surface de bureaux de 560 m²) sur un terrain de 4 300 m² rue Newton. Cette implantation sur le Parc La Fayette a été inaugurée en janvier 1993.

A l'heure actuelle, l'entreprise emploie 41 salariés (25 en septembre 1992) et doit procéder à une extension de 630 m² pour de nouveaux ateliers. Le coût de ces travaux s'élève à 1 700 000 F.

Pour permettre la réalisation de ce projet d'extension un dossier a été soumis à la SICOMI BATIFRANC qui a statué favorablement. Les autres collectivités territoriales ont été sollicitées également. La Ville de Besançon pourrait accorder une subvention de 170 000 F, à verser à BATIFRANC au titre d'aide à l'immobilier d'entreprise. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire.

Sur avis favorable de la Commission Développement Economique, le Conseil Municipal est invité à se prononcer, et en cas d'accord :

- à voter au budget supplémentaire de l'exercice courant, un crédit de 170 000 F qui figure au chapitre 914/130.92023.30200,

- à allouer une subvention de 170 000 F à la SICOMI BATIFRANC au titre d'appui à l'immobilier d'entreprise,

- à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la Société AIR AUTOMATION et la SICOMI BATIFRANC indiquant les engagements réciproques des parties.

M. LE MAIRE : C'est pour une extension de cette société qui fonctionne bien puisqu'elle n'est pas depuis très longtemps au parc La Fayette et qu'elle s'étend déjà pour de nouveaux ateliers. Nous participons modestement mais nous participons quand même à l'aide à l'immobilier d'entreprise.

M. ANTONY : Pour ce qui est de AIR AUTOMATION, nous accompagnons le développement de cette jeune entreprise installée au parc La Fayette et notre subvention représente 10 % des investissements comme celle de 1992. On attend de cette extension une quinzaine d'emplois supplémentaires mais vous l'avez souligné, elle est montée très rapidement en puissance passant de 25 emplois en septembre 1992 à 41 présentement. C'est une entreprise dynamique.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (un Conseiller votant contre), en décide ainsi.